

ANNEXE 1 : DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAIL A TEMPS PARTIEL OU DE REPRISE A TEMPS PLEIN

Je soussigné(e) :

NOM PRENOM

GRADE QUOTITE DE SERVICE ACTUELLE

ECOLE / ETABLISSEMENT

Circonscription : Belfort I Belfort II Belfort III Belfort IV Belfort ASH

1 - sollicite l'autorisation d'exercer mes fonctions à temps partiel, à compter de la rentrée scolaire 2020, dans les conditions suivantes :

S'agit-il d'un temps partiel de droit ? OUI NON (entourer)

Dans l'affirmative, merci d'indiquer le motif ci-dessous

Quelle est la répartition demandée

Naissance, adoption	<input type="checkbox"/>
Soins à conjoint, enfant, ascendant	<input type="checkbox"/>
Handicap	<input type="checkbox"/>
Autre (préciser)	<input type="checkbox"/>

Hebdomadaire	<input type="checkbox"/>
Annuelle	<input type="checkbox"/>

Indiquer la quotité souhaitée :%

2 - sollicite la reprise de mes fonctions à temps plein à compter du 1^{er} septembre 2020

Fait, le

Avis de l'IEN

Favorable

Défavorable

Signature :

Observations :

.....
.....
.....
.....

Décision du Directeur académique des services de l'éducation nationale
du Territoire de Belfort

Accordé

Refusé

Fait à Belfort, le.....

Pour le Recteur et par délégation,
le Secrétaire général du service départemental
de l'éducation nationale

Norbert ARNOULT

ANNEXE 2 : DEMANDE DE SURCOTISATION TEMPS PARTIEL

Je soussigné(e) :

NOM : PRENOM :
GRADE :
ECOLE/ETABLISSEMENT :
Circonscription :

demande à surcotiser pour la retraite pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021.

Fait à le

Signature

Rappel :

Cette surcotisation ne peut avoir pour effet d'augmenter la durée de liquidation de plus de quatre trimestres.

La période de surcotisation se termine au 31/08 de l'année d'attribution du temps partiel.

Les personnes placées à temps partiel pour enfants de moins de trois ans n'ont pas à demander de surcotisation.

Pour Information :

- Un professeur des écoles travaillant à 50% avec l'indice de rémunération 557, devra acquitter mensuellement (pendant 12 mois) une cotisation de xxx euros dont environ xxx euros de surcotisation pour en fin de carrière obtenir y% de plus au titre du montant de la pension (soit entre xx et yy euros de plus par mois).
- Le même professeur des écoles travaillant à 75% devra acquitter mensuellement (pendant 12 mois) une cotisation de xxx euros dont une surcotisation d'environ xxx euros pour en fin de carrière obtenir y% de plus au titre du montant de la pension (soit entre x et y euros de plus par mois).
- S'il travaille à 80% , il devra acquitter mensuellement (pendant 12 mois) une cotisation de xxx euros dont une surcotisation d'environ xxx euros pour en fin de carrière obtenir y% de plus au titre du montant de la pension (soit entre x et y euros de plus par mois).